

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 MAI 2026Greffier
DU BRABANT WALLONN° d'entreprise : **1007 879 191****Nom**(en entier) : **Hyakinta Immo**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chaussée de Tervuren 389 à 1410 Waterloo****Objet de l'acte : Démission - Transfert siège**

En date du 13 avril 2026, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue a confirmé la démission en qualité d'administrateur avec effet au 29 janvier 2026 de Madame Camille DEL MARMOL domiciliée avenue Émile Van Becelaere 23 à 1170 Watermael-Boitsfort.

Par un vote spécial, l'assemblée a accordé, à l'unanimité, la décharge à l'administrateur démissionnaire en sa qualité d'administrateur pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au 29 janvier 2026, sous réserve de l'article 5:98 du Code des sociétés et des associations et, de manière plus générale, à condition que tous les éléments susceptibles d'engager sa responsabilité aient été divulgués à l'assemblée générale.

L'organe d'administration s'est immédiatement réuni et a décidé, à l'unanimité, conformément à l'article 2 des statuts de la société, de transférer avec effet au 29 janvier 2026 le siège de la société à l'adresse suivante :

Chemin Lazard 16
1420 Braine-l'Alleud

Tant l'assemblée générale que l'organe d'administration ont décidé, à l'unanimité, de donner mandat à la S.R.L. « COMPAGNIE FIDUCIAIRE ET DE GESTION », dont le siège est sis Quai Arthur Rimbaud 6, bt. 2.01 à 6000 Charleroi, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0759.412.703, à ses administrateurs ainsi qu'à ses employés, préposés ou mandataires, dont Madame Nathalie CALOMME, sans faculté de substitution, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tout document au nom et pour le compte de la société et/ou de ses administrateurs.

Nathalie CALOMME
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge